

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents Comité syndical  
Présents En exercice

37 37 7

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Comité Syndical du**  
**Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc**  
**& Vignobles**

Séance du 06 juin 2012

Date de la convocation  
01 06 2012

Date d'affichage  
01 06 2012

2012-06-15  
Labellisation « Ville et  
Pays d'Art et d'Histoire »

L'an deux mille douze

Et le Six Juin

à Dix Sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

**G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **F.BOUTES** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **M.OLMOS** (CdC Minervois).

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

RECU LE

19 JUIN 2012

Bureau des Politiques  
Publiques

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
11/06/12

## Objet : Labellisation "Ville et Pays d'Art et d'Histoire"

La Mission Patrimoine du Pays Haut Languedoc et Vignobles travaille depuis plusieurs mois, dans le cadre d'un stage de licence professionnelle en médiation du patrimoine historique et archéologique, sur la faisabilité d'une candidature au label national "Ville et Pays d'Art et d'Histoire".

A ce jour, 107 villes et 56 Pays bénéficient de ce label national octroyé par le Ministère de la Culture.

Le nécessaire travail de recensement et d'inventaire, préalable à la définition d'une thématique majeure, a été réalisé et permet de mettre en avant les atouts suivants :

- une diversité géologique exceptionnelle,
- un territoire de flux migratoires,
- une richesse historique et patrimoniale partagée,

comme l'illustre la présentation qui vous est proposée.

La thématique de notre candidature à la labellisation pourrait ainsi s'organiser autour d' "un territoire de diversités, de complémentarités".

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur :

- le principe d'une telle opération de labellisation,
- les orientations proposées,

et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- le principe d'une telle opération de labellisation,
- les orientations proposées,

et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 06 juin 2012.

Le Président,  
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE

19 JUIN 2012

Bureau des Politiques  
Publiques